



CADRES CGT

FÉDÉRATION DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE

Madame GREGOIRE Caroline, directrice de l'ENSM

Le Havre, le 20 janvier 2022

Objet : Harcèlement moral, harcèlement sexuel, agissement sexistes, agression sexuelle, viol

Madame,

Suite aux différentes révélations d'affaires de viols, d'agressions sexuelles, de harcèlement sexuel, de harcèlement moral et d'agissements sexistes dans le milieu maritime dans le monde entier (de la France aux USA), nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements sur les modalités mise en œuvre par l'ENSM pour lutter contre toutes ces formes de violences.

Dans un article de Le Marin du 18 janvier 2021 : « Violences sexuelles à bord : les écoles, premier témoin », vous avez répondu à ce sujet sur les mesures mises en place au sein de l'ENSM : vous êtes en contact avec l'Observatoire étudiants des violences sexuelles et sexistes de l'enseignement supérieur, vous vous reposez « **sur la transmission informelle** entre « **professeures et jeunes femmes élèves** » ». Nous ne pouvons que déplorer le manque d'intérêts et de moyens mise en œuvre par l'ENSM qui fait reposer uniquement sur ses élèves femmes et ses professeures femmes la responsabilité de faire remonter ces violences sans aucune prévention en amont ni prise en charge en aval.

De plus, nous avons entendu parler d'une réunion avec seulement les élèves officières. Il leur aurait été dit : de fermer leur cabine à clé, de s'habiller correctement (col roulé) pour ne pas avoir de problèmes à bord ! Nous ne pouvons accepter ces propos d'un autre temps qui inverse la culpabilité et renforce la culture du viol présente dans notre société.

Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession

Nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir des discussions et des formations **avec tous les élèves femmes et hommes** notamment pour lutter contre les stéréotypes de genre, prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'ENSM et au travail. Et ainsi rappeler à tout le monde (élèves et professeurs) qu'ils n'ont pas le droit de rentrer dans les cabines des gens sans leur consentement, n'ont pas le droit de mettre une main aux fesses à leurs collègues, tenter de les embrasser (ce qui est qualifié d'agressions sexuelles), qu'ils ne peuvent pas étendre les sous-vêtements de leurs collègues dans les coursives, que mettre des photos de femmes nues, raconter des blagues et avoir des propos sexistes et pornographiques peut être qualifié de harcèlement sexuel, de harcèlement sexuel environnemental, qu'ils peuvent refuser d'aller voir des prostitués lors des escales même si l'ensemble de l'équipage ou leur hiérarchie direct leur impose ou propose, etc.

Nous aimerions donc avoir des réponses précises et motivées sur les points suivants :

- Y a-t-il une politique de prévention des risques d'agissements sexistes, harcèlement moral, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol au sein de l'ENSM ? Quelle est-elle ? Quel est l'historique de cette politique de prévention ?
- Y a-t-il des référents harcèlement ? Qui sont-ils ? Y en a-t-il du côté des élèves ? Des représentants du personnel ? Ont-ils été formés ? Par quel organisme ?
- Y a-t-il une politique de prévention contre la discrimination à l'embauche pour les professeurs et les élèves (quand admission sur dossier) ?
- Quelles sont les procédures mise en place en cas de signalements d'agissements sexistes, harcèlement moral, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol au sein de l'ENSM ?
- Est-ce que ces risques et les procédures associées à suivre sont intégrés au DUERP ?
- Si un-e de vos élèves subi une de ces agressions lors d'un stage embarqué, quelle est la procédure ? En effet, l'élève stagiaire signe une convention de stage entre l'ENSM et l'armateur. L'ENSM est donc une des autorités à saisir en cas de problèmes. S'assure-t-elle que tous les armateurs chez qui elle envoie ses élèves officiers disposent bien d'un plan de prévention et de procédures conformes à la législation internationale et nationale en vigueur (Exemple en France : référents harcèlement, plan de prévention, procédure...) ? Quel accueil et quel suivi sont prévus pour ces élèves ?

Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession

- Les élèves sont-ils et elles préparées à réagir à toutes formes de violences, agressions, discriminations auxquelles ils et elles pourraient être confrontés à bord ? Savent-ils-elles qui contacter en cas de problèmes ? Ont-ils-elles suivi une formation dédiée ? Quelle est-elle ? De quelle manière a-t-elle été mise en œuvre (en petit groupe, promotion entière) ? Quand cela est-il prévu dans leur cursus de 3 ans ?
- Avant leurs embarquements, y a-t-il un temps de parole, une réunion, une conférence avec les élèves afin de les préparer à une entrée dans un milieu socioprofessionnelle spécifique et leur permettre de poser leur question, parler de leurs appréhensions, les rassurer, les outiller ? En effet, la marine marchande est un milieu spécifique puisque structuré par des normes de genre masculin, l'éloignement, la hiérarchie, le microcosme, le huis-clos, les équipages multiculturels, les risques de conflits, l'absence d'échappatoire, etc...
- L'ENSM effectue-t-elle un contrôle de ce qui se passe lors des intégrations ? En effet ces événements s'appuient sur des traditions anciennes qui véhiculent de manière assumée des préjugés sexistes, racistes, homophobes... ce qui représente un frein pour un épanouissement égal de tous les élèves de l'ENSM dans le développement et l'apprentissage de leur avenir professionnel. L'ENSM a une responsabilité et un rôle à jouer dans ce qui se passe dans ces locaux et à leur marge, dans la vie scolaire, périscolaire, associative, lors de stage, de tous ses élèves.

Nous demandons :

- **La mise en place du politique de prévention, de procédure et de référents afin de recevoir, d'analyser avec des personnes compétentes les retours des élèves suite à leurs embarquements, de prendre les mesures nécessaires, de conseiller en cas de harcèlement. Qu'ils soient formés par l'AVFT (Association Européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail) ou un organisme certifié.**
- **Les formations obligatoires de tous les élèves, et l'ensemble du personnel de l'ENSM (professeurs, personnels administratifs, membres de la direction, etc.) à :**
 - 1-La lutte contre les stéréotypes de genre ;**
 - 2-La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;**
 - 3-La prévention et la lutte contre le harcèlement moral ;**

Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession

Ces formations s'inscrivent dans une politique de prévention et se doivent d'être entreprises dans une volonté personnelle et politique de l'ENSM de s'engager dans la lutte contre ces violences. Elles doivent être faites par des organismes certifiés, leurs contenus adaptés au secteur d'activité de la marine marchande, avoir un contenu multidisciplinaire (juridique et jurisprudentiel, social, sociétale, etc...). L'ENSM devra également anticiper l'émergence des récits de violences à la suite de ces formations et prévoir une vraie politique de traitement des plaintes.

- Il est extrêmement important que tous les élèves femmes et hommes suivent cette formation, aient des connaissances sur ces questions, sur leur droit, sur les obligations de leurs employeurs et aient tous les outils en main pour se défendre notamment connaître le rôle de l'inspection du travail, du procureur de la république, de la médecine des gens de mer, du service social maritime, d'associations (Avft), de syndicats....
- Nous demandons qu'une étude sur le sujet des violences sexuelles, sexistes, morales et physique à bord des navires soit effectuée auprès de tous les élèves par un centre universitaire.

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Je vous prie, Madame, d'agréer mes salutations distinguées.

Jean-Philippe Chateil

Secrétaire général de la FOMM UGICT CGT.



Copie : - Madame GIRARDIN Annick, Ministre de la mer
- Madame MORENO Elisabeth, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Madame HEDON Claire, Défenseuse des droits

Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession